

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Etienne, le 16 novembre 2020

Comité interministériel du handicap et Semaine européenne pour l'emploi des travailleurs handicapés : Des attentes fortes des personnes en situation de handicap

Lundi 16 novembre marque la tenue du CIH (Comité Interministériel du Handicap) et le lancement de la SEEPH (Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées).

L'occasion pour la FNATH de rappeler plusieurs de ses revendications et de tirer la sonnette d'alarme sur les difficultés rencontrées en matière d'emploi et de maintien dans l'emploi par les personnes en situation du handicap renforcées par la crise sanitaire.

Rapprochement de Pôle emploi et de Cap emploi :

La FNATH demande que l'offre de service proposée aux entreprises en direction des publics en situation de handicap soit présentée au plus vite car cet accompagnement est primordial.

Aide à l'embauche de 4000€ :

La FNATH regrette que cette aide ait été mise en place pour les travailleurs handicapés avec du retard. Elle demande, en outre, que la mesure soit prolongée au-delà du 28 février 2021 comme prévu initialement afin de permettre aux employeurs de se saisir pleinement de la mesure.

Télétravail :

La FNATH demande que le patronat et les syndicats engagent et aboutissent le plus rapidement possible des négociations en prenant dès à présent en compte l'aménagement des situations de télétravail pour les personnes en situation du handicap afin qu'ils ne soient pas encore les grands « ignorés » de la crise.

Licenciements pour inaptitude :

Le trop grand nombre de licenciement pour inaptitude nécessite d'autant plus dans le contexte actuel que tous les moyens soient mis en œuvre pour maintenir les travailleurs devenus handicapés dans leur emploi. La FNATH demande à ce que soient systématisées les visites de pré reprise. Une meilleure coordination des signalements vers les Cap emploi doit être mise en place pour accompagner les travailleurs handicapés et les entreprises

Il est urgent qu'à minima ces mesures soient mises rapidement en place afin que les chiffres du chômage des personnes en situation de handicap, masqués aujourd'hui par le chômage partiel ne se révèlent pas catastrophiques à la fin de la crise sanitaire.

04 77 49 42 37 - communication@fnath.com
Suivez-nous sur

